



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 24 avril 2025**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 15/04/2025 affichée le 15/04/2025), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

***Etaient présents** : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Jean-Pascal VALDENNAIRE, **Adjoint**, Madame Agnès BOUDOT, Anne VIGUIER, **Conseillères municipales déléguées**, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Patrick DORGET, Gérard HUMBLLOT, Max RICHARD, Mickaël ROBERT, **Conseillers municipaux**.*

***Etaient excusés** : Mesdames Anne-Marie GIRARDIN (pouvoir à M. AUBERT), Charlotte GÖTTMANN (pouvoir à M. VALDENNAIRE), Marie-Laure MULOT (pouvoir à Mme HUSSON) et Messieurs Jean-Daniel BOXBERGER (pouvoir à Mme GILLE), Clément CLAUDEL (pouvoir à M. ROBERT).*

***Étaient absents** : Madame Martine OHNIMUS et Monsieur Slim HARDIAL.*

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 22

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 20

Madame Brigitte GILLE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (13 mars 2025) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ Achat de terrain à la Z.A.C. du Parc de l'Arsenal – Emprunt : Autorisation de signature.
- 2°/ Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 (rectification de la délibération n° 3 du 13/03/2025).
- 3°/ Classe d'inclusion scolaire 2025 : participation communale.
- 4°/ Séjours scolaires 2025 : participation communale.
- 5°/ Frais scolaires pour l'année 2025.
- 6°/ Tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026.
- 7°/ Modification du tableau du personnel communal.
- 8°/ Convention prévoyance santé : autorisation de signature.
- 9°/ Convention santé : autorisation de signature.
- 10°/ Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026.
- 11°/ Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – Finances – Emprunts – Achat d'un terrain à la ZAC du Parc de l'Arsenal – Emprunt : autorisation de signature.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 19 voix pour, et 1 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à arrêter les conditions définitives du prêt par signature du contrat récapitulant les caractéristiques générales et les conditions :

Montant : 320 000,00 €

Durée : 240 mois

Taux : 3,30 % fixe sur 20 ans

Remboursement : Trimestrialités constantes en capital et intérêts

Disponibilité des fonds : au 30 juin 2025

Frais de dossier : 0,10% du montant autorisé soit 320 €.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Discussion :

Monsieur Mickaël ROBERT rapporte les propos de Monsieur Clément CLAUDEL qui regrette que la commune engage une dépense de 320 000 € pour l'achat d'un terrain au détriment du bien-être du personnel. Il aurait été préférable, selon lui, de budgéter l'achat d'un véhicule de remplacement.

Délibération N° 2 – Finances – Fiscalité – Fiscalité directe locale – Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 : rectificatif.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

RAPPORTE la délibération n° 3 du 13 mars 2025,

FIXE les taux des taxes locales comme suit :

- **Foncier bâti** : 41,22 %
- **Foncier non bâti** : 19,55 %
- **Taxe d'habitation** : 9,76 %.

Délibération N° 3 - Finances - Divers - Classe d'inclusion scolaire 2025 : participation communale.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

ADOPTE les propositions formulées par la commission des affaires scolaires :

- Participation de **1,70 € par repas** sur présentation de justificatif ;
- Participation de **12 € par jour et par élève, dans la limite de 5 jours**, pour les séjours en période et dans le cadre scolaire.

Délibération N° 4 - Finances - Divers - Séjours scolaires 2025 : participation communale.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

ADOPTE les propositions formulées la commission des affaires scolaires,

APPROUVE par conséquent le tableau récapitulatif ci-dessous :

ECOLES MATERNELLES + ECOLES ELEMENTAIRES		
TYPES DE SEJOURS	ORGANISATEURS	2 0 2 5
CLASSES TRANSPLANTEES OU CLASSES NATURE OU VOYAGES EDUCATIFS (Séjours courts)	ECOLES DE CHANTRAINE	<u>ELEMENTAIRE</u> : 3 050 €, voyages compris (à verser à la coopérative en 2 fois : 2 000 € + 1 050 €) Justificatifs à l'appui et participation des parents. <u>MATERNELLE</u> : 2 640 € {2 200 € (grands) – voyage colline (transport compris) 440 € pour les trois Autres classes (220 € x 2 classes)}
CLASSES TRANSPLANTEES OU CLASSES NATURE	VILLE D'EPINAL ET AUTRES COMMUNES	PAS DE SUBVENTION

COLLEGES + LYCEES (jusqu'à la Terminale)		
TYPES DE SEJOURS	ORGANISATEURS	2025
VOYAGES CULTURELS	ETABLISSEMENTS EXTERIEURS	12 € par jour et par élève Limité à 5 jours

Délibération N° 5 - Finances - Divers - Frais scolaires pour l'année 2025.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

ADOPTE les propositions formulées par la commission scolaire et énonce que les charges correspondantes sont à inscrire au budget primitif 2025 :

1°/ Ecole Elémentaire Robert Desnos :

- Fournitures scolaires : 45 € par élève (y compris l'enseignement des langues) ;
- Opération départ en 6ème : reconduction de l'opération calculatrice ;
- Noël : un crédit de 5,30 € par élève à verser à la coopérative scolaire ;
- Achat de livres : un crédit de 42 € par classe.

2°/ Ecole Maternelle Julia Colin :

- Fournitures scolaires : 45 € par élève ;
- Sorties de proximité : un crédit de 3,20 € par élève à verser à la coopérative scolaire ;
- Noël : un crédit de 5,30 € par élève à verser à la coopérative scolaire.

Délibération N° 6 - Finances - Tarifs des services publics - Tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

ADOPTE les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026 et décide de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2025 :

	Extérieurs	Chantrainois	Tarif préférentiel extérieurs QF<700	Tarif préférentiel chantrainois QF<700
Accueil du matin 7h30-8h30	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
Accueil exceptionnel du matin non justifié 7h30-8h30	3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,00 €
Accueil du midi justifié par un P.A.I.* 12h00-14h00	4,00 €	3,00 €	3,00 €	2,00 €
Accueil exceptionnel du midi 13h30-14h00	1,00 €	0,75 €	0,75 €	0,50 €
Accueil périscolaire soir 16h30-17h30	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
Accueil périscolaire soir 17h30-18h30	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
Accueil exceptionnel du soir non justifié 16h30-17h30	3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,00 €
Accueil exceptionnel du soir non justifié 17h30-18h30	3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,00 €

Délibération N° 7 - Fonction publique - Personnels titulaire et stagiaire de la F.P.T. - Modification du tableau du personnel communal

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs du personnel communal en procédant aux créations et suppressions de postes suivants :

- Création d'un poste de technicien principal première classe
- Suppression d'un poste de technicien deuxième classe
- Suppression d'un poste d'attaché
- Suppression d'un emploi fonctionnel DGS
- Suppression de deux postes d'adjoint technique.

Délibération N° 8 - Fonction publique - Personnels titulaire et stagiaire de la F.P.T. - Convention prévoyance santé : autorisation de signature

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

ADHERE à compter du 01/01/2026 à la convention de participation pour le risque prévoyance « Maintien de Salaire » organisée par le Centre départemental de Gestion des Vosges dont la périodicité cours jusqu'au 31 décembre 2026 (demande de prorogation avec un terme le 31 décembre 2026).

FIXE à 7 € par agent et par mois, quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent), la participation financière de la collectivité au risque « Prévoyance » susmentionné. Pour rappel, les garanties de base imposées par la loi sont : les couvertures INCAPACITE et INVALIDITE à hauteur de 90% du traitement net et le Régime Indemnitaire à 40%. Cependant, le contrat-groupe du CDG88 présente en garanties de base : les couvertures INCAPACITE et INVALIDITE à hauteur de 95% et le Régime Indemnitaire à 45%. Le reste de la couverture étant laissée au choix de chaque agent. Cette participation sera versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.

AUTORISE le Maire à signer l'adhésion à la convention d'adhésion et de gestion conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

AUTORISE le Maire à signer l'adhésion à la convention de gestion conclue par le Centre de Gestion des Vosges moyennant une participation financière fixée par la grille tarifaire suivante :

Collectivités de 51 à 300 agents : 200€/AN
Collectivités de 10 à 50 agents : 150€/AN
Collectivités de moins de 3 à 9 agents : 50€/AN
Collectivités de 1 ou 2 agents : GRATUITE

Cette contribution permettant d'expérimenter la gestion des sinistres par les services du Centre de Gestion des Vosges en lieu et place des services de gestion du personnel des collectivités.

AUTORISE le Maire à habilitier le Centre de Gestion à le mandater pour qu'il relance une consultation départementale en cas de résiliation anticipée (à l'initiative du CDG88 ou de l'assureur TERRITORIA MUTUELLE).

Délibération N° 9 - Fonction publique - Personnels titulaire et stagiaire de la F.P.T. - Modification du tableau du personnel communal

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

ADHERE à compter du 01/01/2026 à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans (01/01/2020 - 31/12/2025), le Centre de Gestion ayant demandé la prorogation du contrat, avec un terme au 31 décembre 2026.

FIXE à 15 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.

AUTORISE le Maire à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

AUTORISE le Maire à signer l'adhésion à la convention d'adhésion et de gestion conclue par le Centre de Gestion des Vosges moyennant une participation financière fixée par la grille tarifaire suivante :

- Collectivités de 51 à 300 agents : 200€/AN
- Collectivités de 10 à 50 agents : 150€/AN
- Collectivités de moins de 3 à 9 agents : 50€/AN
- Collectivités de 1 ou 2 agents : GRATUITE

Cette contribution permettant d'expérimenter la gestion des sinistres par les services du Centre de Gestion des Vosges en lieu et place des services de gestion du personnel des collectivités.

AUTORISE le Maire à habilitier le Centre de Gestion à le mandater pour qu'il relance une consultation départementale en cas de résiliation anticipée (à l'initiative du CDG88 ou de l'assureur MNT).

Délibération N° 10 - Divers domaines de compétences des communes - Etablissement de la liste du jury criminel pour l'année 2026 : tirage au sort

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

A PROCÉDÉ au tirage au sort des 9 jurés dans le cadre de l'élaboration de la liste du jury criminel pour l'année 2026.

Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Monsieur le Maire s'adresse au conseil municipal afin :

- De présenter le vote du budget 2025 de la CAE dont la note explicative est annexée au présent PV. S'en est suivi un débat entre les membres du conseil.
- D'informer qu'un collectif s'est créé contre l'installation d'une antenne FREE rue du vieux Moulin. Monsieur le Maire a reçu deux personnes souhaitant s'entretenir avec lui sur ce sujet, qui reprochent en particulier un manque de communication. Monsieur le Maire rappelle tout de même qu'une réunion publique portant sur le sujet a été organisée le 16 avril 2024, et que des informations sur l'implantation des antennes ont été données dans « L'Echo de Chantraine », dans le « Chantraine Infos » et sur le site internet. Enfin le Dossier d'Information Mairie transmis par Free Mobile a été mis à disposition du public par la collectivité du 5 novembre 2024 au 5 décembre 2024.
- D'indiquer qu'une consultation a été lancée pour la réfection des voiries rue Varroy, rue du Vieux Moulin et sur la passée communale.
- D'informer qu'une **nouvelle station vélos Vilvolt** sera prochainement installée à l'entrée de la **ZAC du Parc de l'Arsenal**, côté rue Varroy.
- De faire part de la réception du rapport d'expertise final concernant les inondations au Vallon Saint Antoine, les conclusions de celui-ci dégageant toute responsabilité de la commune.

- D'informer que les services communaux ont travaillé sur le Plan Communal de Sauvegarde et de demander aux membres du conseil municipal intéressés pour relire le P.C.S. de se faire connaître. Mesdames BOUDOT et HUSSON ainsi que Monsieur ROBERT souhaitent intégrer le groupe de relecture.

Monsieur Jean-Daniel VALDENNAIRE informe que des subventions ont été demandées par diverses associations et fait le point sur le montant qu'il souhaite attribuer à chacune d'elles. Ce point sera débattu lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Il est juste prévu une baisse de 500 € sur le montant de la subvention qui pourrait être attribuée au festival ENJOY VELO.

Monsieur RICHARD souhaite qu'un bilan financier de l'organisation de l'année passée soit demandé à Vélo Vert.

Madame Audrey HUSSON rappelle que la **chasse aux œufs** organisée par le **Conseil des Jeunes**, s'est déroulée le **samedi 19 avril 2025** à 11 heures à la Maison Grandemange. Cette manifestation s'est très bien déroulée et l'ensemble des participants était ravi de ce moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Marc BARBAUX



La Secrétaire de séance,

Brigitte GILLE



Présent Procès-verbal affiché le - 6 JUIN 2025